



L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG VERS UN TERRITOIRE RÉSILIENT FACE AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Strasbourg,
le 12 octobre 2021



CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT « 2021-2023 »

« L'Eurométropole de Strasbourg vers un territoire résilient face aux dérèglements climatiques »

Vu le code de l'environnement ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux « SDAGE » du Bassin Rhin-Meuse en vigueur ;

Vu les dispositions du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et ses délibérations d'application ;

PARTIES PRENANTES

Entre les soussignés :

L'Eurométropole de Strasbourg, dont le siège social est situé au 1 parc de l'Étoile 67076 Strasbourg Cedex représenté par Mme Pia IMBS, en sa qualité de Présidente, dûment habilitée à signer le Contrat de territoire Eau Climat par délibération du Conseil de l'Eurométropole du 25 juin 2021.

Ci-après désignée « **Eurométropole de Strasbourg** »



Et,

La ville de Strasbourg dont le siège social est situé au 1 parc de l'Étoile 67076 Strasbourg Cedex représentée par Mme Jeanne BARSEGHIAN, en sa qualité de Maire, dûment habilitée à signer le Contrat de territoire Eau Climat par délibération du Conseil Municipal du 21 juin 2021.

Ci-après désignée « **Ville de Strasbourg** »

Et,



L'Agence de l'eau, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse dont le siège social est situé à Rozérieulles (57), représentée par M. Marc HOELTZEL, en sa qualité de Directeur général, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après désignée « **L'Agence de l'eau** »

ARTICLE 1 : CARACTÉRISATION DU TERRITOIRE VISÉ PAR LE CONTRAT

Le présent contrat s'applique au territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'Eurométropole de Strasbourg est un EPCI qui regroupe 33 communes membres à savoir : Achenheim, Bischheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, Kolbsheim, Lampertheim, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Osthoffen, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim, La Wantzenau, Wolfisheim.

L'Eurométropole de Strasbourg compte 505 916 habitants (population totale 2018) sur 339,85 km².

60 % de la population de l'Eurométropole est concentrée à Strasbourg. L'Eurométropole compte 45 % de la population du Bas-Rhin et plus du quart de la population d'Alsace.

La Communauté urbaine de Strasbourg a été créée le 31 décembre 1966, mise en service le 1er janvier 1968. Elle a été transformée en l'Eurométropole de Strasbourg le 1er janvier 2015.

Sur ce territoire, les 33 communes de l'Eurométropole conservent chacune leurs actions propres en ce qui concerne la vie quotidienne des habitants et leur identité culturelle spécifique ; s'y ajoutent les bénéfices de l'intercommunalité. L'intercommunalité est une pratique qui recouvre les actions dans des domaines de compétences très précis : la voirie et la signalisation, les transports urbains (dont le tram), l'eau et l'assainissement, le ramassage des ordures ménagères, mais aussi l'urbanisme, les services des logements, le développement économique, le rayonnement international. Tous les habitants de l'Eurométropole de Strasbourg profitent de ces services communs qui fonctionnent sur le principe de la solidarité.

L'Eurométropole de Strasbourg exerce la(es) compétence(s) suivantes :

1. Compétences en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel
 - Les zones d'activité et l'insertion économique
 - Le soutien aux établissements d'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation
 - La promotion du tourisme
 - Le parc des expositions, le Palais de la Musique et des Congrès, le Zénith
 - Les médiathèques d'intérêt métropolitain et le réseau avec les bibliothèques des communs membres
 - La participation au développement de l'audiovisuel, du cinéma et du multimédia
 - Les piscines, la patinoire "Iceberg", le Stade de la Meinau, le hall Rhénus et le Palais des Sports
 - L'organisation des grandes manifestations sportives

2. Compétences en matière d'aménagement de l'espace métropolitain
 - L'urbanisme, Plan Local d'Urbanisme et réserves foncières
 - Les réseaux de télécommunications et l'aménagement numérique
 - La voirie et les parcs de stationnement
 - La mobilité
 - Les cimetières
3. Compétences en matière de politique locale de l'habitat
 - La politique du logement, le logement social et l'hébergement d'urgence
 - Les aires d'accueil des gens du voyage
4. Compétences en matière de politique de la ville
 - L'animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain
 - Les dispositifs locaux de prévention de la délinquance
5. Compétences en matière de gestion des services d'intérêt collectif
 - L'assainissement et l'eau
 - Le service extérieur des pompes funèbres, le pôle funéraire
 - La fourrière automobile et la fourrière pour animaux
6. Compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie
 - La gestion des déchets ménagers
 - La transition énergétique et le plan climat-énergie territorial
 - Les concessions de gaz et d'électricité
 - La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
 - La lutte contre la pollution de l'air et contre les nuisances sonores
 - Le centre d'initiation à l'environnement

Sur ce territoire, la ville de Strasbourg exerce la(es) compétence(s) tant sur la gestion des infrastructures ou des espaces que sur leurs animations dans les domaines suivants ainsi que la délivrance des missions régaliennes confiées par l'État :

- La culture,
- Les écoles,
- L'action sociale,
- La jeunesse,
- Le sport (sauf les piscines),
- Les espaces verts et les forêts,
- L'éclairage public,
- Les mairies de quartier,
- L'état civil,
- Les cimetières
- Le tourisme,
- La police municipale...

L'Eurométropole de Strasbourg est engagée en tout ou partie de ce territoire, dans plusieurs schémas, dans une volonté politique collective.

Les différentes actions s'inscrivent dans les objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin du Rhin, et, plus localement, du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Ill-Nappe-Rhin ». Les opérations doivent permettre en particulier d'atteindre les objectifs d'état des milieux aquatiques retenus par ces documents de planification et, notamment le « bon état » de la nappe phréatique.

L'Eurométropole assure également, avec le soutien des services de l'Etat, le pilotage de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) dont le périmètre s'étend sur les bassins de la Bruche et de la Mossig, l'Ill jusqu'à Colmar et le Rhin au niveau de l'Eurométropole. Cette stratégie regroupe de nombreux acteurs impliqués dans la prévention des inondations et fixe les dispositions à mettre en œuvre au sein de ce périmètre pour réduire les conséquences dommageables des inondations.

Le plan climat 2030 est la déclinaison locale des accords internationaux sur le climat. C'est la réponse collective imaginée par les acteurs de l'Eurométropole aux enjeux de qualité de l'air, d'énergie et de changement climatique. Le plan climat de l'Eurométropole de Strasbourg a été approuvé en décembre 2019 pour une durée de 6 ans ; celui de la Ville est opérationnel depuis juin 2021.

Le contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg identifie ainsi 18 quartiers prioritaires de la Ville (QPV) qui représentent plus de 77 000 habitants soit plus de 16% de la population de l'agglomération :

- 13 à Strasbourg
- 3 à Schiltigheim et Bischheim
- 1 à Lingolsheim
- 1 à Illkirch-Graffenstaden

Par ailleurs, l'Eurométropole de Strasbourg et les villes de Lingolsheim, Illkirch-Graffenstaden, Bischheim et Schiltigheim sont engagées dans un Nouveau programme national de renouvellement urbain pour améliorer le quotidien de plus de 53 000 habitants. Les quartiers les plus défavorisés de l'Eurométropole de Strasbourg bénéficieront ainsi d'un vaste programme d'actions en faveur de l'égalité sociale et urbaine.

7 de ces 18 QPV, identifiés par l'ANRU (Agence nationale pour le renouvellement urbain), bénéficieront du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) :

- Neuhoof – Meinau, Hautepierre, Cronembourg, et Elsau, à Strasbourg,
- Les Écrivains à Schiltigheim Bischheim,
- Libermann à Illkirch-Graffenstaden,
- Les Hirondelles à Lingolsheim.

ARTICLE 2 : MOTIVATIONS DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes conviennent de l'état des lieux résumé et détaillé ci-après :

Résumé de l'état des lieux :

État des masses d'eau superficielles :

Le territoire est parcouru notamment par Le Rhin, L'III, La Bruche, La Souffel, Le Landgraben, L'Ehn et L'Andlau. Ces cours d'eau sont couverts par 14 masses d'eau superficielles.

Treize des quatorze masses d'eau de surface ne sont pas en bon état écologique. Seule la masse d'eau Vieilergelsenbach (affluent de L'Ehn) est au bon état écologique. Pour ces cours d'eau, les principaux paramètres déclassants concernent la qualité biologique (diatomées, invertébrés aquatiques, indice poissons) et les paramètres généraux (l'ammonium, les nitrites, le phosphore et le bilan oxygène).

Sur la base de ce constat, le Programme d'Action Opérationnel Territoriale (PAOT) du Département du Bas-Rhin a retenu l'action « Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales » sur les masses d'eau suivantes du territoire : Andlau 2, Bruche 4, Canal De La Bruche (Declassé), Ehn 4, III 7, Landgraben, et enfin Souffel.

A l'exception de la masse d'eau Vieilergelsenbach, l'ensemble des masses d'eau du territoire présente un état chimique dégradé par des substances ubiquistes (HAP). La masse d'eau Landgraben est par ailleurs impactée par la présence de la Cyperméthrine (*insecticide*).

Il convient également de souligner la présence significative de polluants spécifiques : aminotriazole (*herbicide*) dans la Bruche 4, Arsenic et Diflufénicanil (*herbicide*) dans l'Ehn 3, Diflufénicanil (*herbicide*) dans la Souffel et Arsenic dans le Landgraben.

L'industrie est très présente sur le territoire avec la gestion d'une partie de ses eaux usées raccordées sur les stations d'épuration du territoire, principalement la station de la Wantzenau.

État des ressources souterraines :

Le fossé du Rhin supérieur abrite l'un des aquifères les plus importants d'Europe. Ce réservoir qui ignore les frontières entre l'Alsace, le Bade-Wurtemberg, la Rhénanie-Palatinat, la Hesse et les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, constitue une ressource naturelle unique et un enjeu sociétal majeur pour le développement du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. En effet, l'alimentation en eau potable, en eau d'irrigation et en eau industrielle dépend exclusivement de cette ressource.

Cependant, cette ressource vulnérable de par sa situation à faible profondeur et de par la nature filtrante des sols est depuis de longues années fortement impactée par les activités anthropiques.

Un des enjeux majeurs est de préserver cette ressource en quantité et en qualité

Qualitatif :

Ainsi le territoire est couvert par une seule masse d'eau souterraine référencée « Nappe d'Alsace, Pliocène de Haguenau et Oligocène ». Cette masse d'eau présente des problèmes qualitatifs. En effet l'état des lieux de 2019 a permis de constater des pollutions induites par l'activité agricole (pesticides et nitrates).

La collectivité n'exploite aucun captage dégradé référencé dans le SDAGE 2015-2021. Néanmoins une problématique qualitative sur le S-métolachlore (désherbant) émerge depuis peu sur ce territoire et pourrait faire évoluer la liste des captages concernés dans le SDAGE 2022-2027.

Le champ captant de Plobsheim est par ailleurs considéré comme ressource stratégique au regard de la population desservie.

Quantitatif :

La masse d'eau ne présente pas aujourd'hui d'enjeu quantitatif. Néanmoins, les étiages sévères des dernières années appellent à la vigilance.

Les sites naturels :

La valeur patrimoniale de certains espaces présents sur le territoire de la métropole, notamment, des zones humides, est reconnue avec la présence de milieux protégés identifiés dans le SDAGE 2015-2021. Les réserves naturelles nationales de la Roberstau/Wantzenau, de l'île du Rohrschollen et de Neuhof-Ilkirch sont des sites à enjeux forts. Des actions de gestion, restauration et renaturation sont en cours et programmés notamment en lien avec le plan Rhin-Vivant.

Réponses déjà apportées ou éléments déjà engagés

1. Un diagnostic territorial pour la priorisation des actions de réduction des rejets en micropolluants avec des éléments méthodologiques a été établi en juin 2019.
Un outil de hiérarchisation des émetteurs et des zones les plus émettrices a été développé. Il s'appuie sur les bases de données nationales d'émissions en micropolluants ainsi que sur les données mesurées localement. Il permet d'identifier d'une part les contributeurs principaux, et d'autre part les milieux aquatiques récepteurs à prioriser au regard de leur capacité à accepter la pollution déversée. Cet outil constitue une réelle avancée pour répondre aux obligations réglementaires incombant aux collectivités. Il doit être cependant confronté à une expertise et une réelle connaissance du territoire.
Le projet Lumieau-Stra a permis de développer une boîte à outils opérationnelle pour réduire les micropolluants : outil de diagnostic territorial, identification et évaluation d'actions de réduction adaptées auprès des différents types d'émetteurs (artisans, industriels, particuliers, eaux pluviales). La collectivité peut désormais s'appuyer sur des retours d'expérience pour sensibiliser les différents émetteurs de micropolluants et faciliter leur changement de pratiques.
2. Un diagnostic réalisé sur le territoire de l'Eurométropole avec le BRGM a permis de modéliser l'érosion des sols sur le territoire de l'ensemble des 14 communes touchées par le phénomène de coulées d'eaux boueuses ainsi que de déterminer l'efficacité des aménagements de protection à réaliser.
L'Eurométropole de Strasbourg exerce la compétence de gestion du ruissellement non urbain (coulées d'eaux boueuses) depuis le 1er janvier 2018. Une convention a été signée entre l'Eurométropole et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) afin de réaliser un diagnostic du phénomène de coulées d'eaux boueuses sur l'ensemble du territoire.
14 communes de la métropole sont concernées par les épisodes de coulées d'eaux boueuses : Hangenbieten, Achenheim, Osthoffen, Blaesheim, Breuschwickersheim, Kolbsheim, Oberschaeffolsheim, Eckwersheim, Lampertheim, Vendenheim, Mittelhausbergen, Oberhausbergen, Niederhausbergen et Mundolsheim.

À partir de l'identification des zones de départ et d'arrivée des coulées d'eaux boueuses, l'étude réalisée avec le BRGM a permis d'élaborer des programmes d'action pour diminuer les impacts de ces phénomènes (propositions de localisation d'aménagements à implanter sur les bassins versants des sites touchés) et de donner des éléments chiffrés pour la réalisation de ces aménagements. Certains aménagements sont déjà réalisés depuis 2019.
Cette étude est prolongée jusqu'en 2021 afin de proposer des solutions pour gérer les ruissellements d'eau.

3. Des plans de gestion des cours d'eau non domaniaux situés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ont été réalisés. Ils recensent les problèmes rencontrés et proposent des travaux permettant d'améliorer à la fois la qualité physique et la qualité biologique des cours d'eau.

L'Eurométropole de Strasbourg a en charge la gestion des cours d'eau non domaniaux depuis 2004 et du Rhin Tortu depuis 2010, ce qui signifie qu'elle peut entreprendre des opérations de restauration de ces cours d'eau sur des linéaires conséquents, y compris lorsqu'il s'agit de propriétés privées, en mettant en œuvre la procédure de "Déclaration d'Intérêt Général". La Directive cadre sur l'eau de 2000 définit un cadre réglementaire pour la gestion et la protection des eaux de surface par bassin hydrographique au niveau européen. Cette directive donne la priorité à la protection de l'environnement, en demandant de veiller à la non dégradation de la qualité des eaux et d'atteindre d'ici 2015 un bon état écologique et chimique pour tous les milieux aquatiques naturels. Dans le cas des cours d'eau particulièrement dégradés, un report d'échéance est possible, pouvant aller jusqu'en 2027, ce qui est le cas pour la Souffel et le bassin du Landgraben sur l'Eurométropole de Strasbourg.

4. Dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Ville, des diagnostics territoriaux ont été produits pour chacun des 18 QPV (les cahiers de quartier). Axés sur le recueil des besoins et l'expertise des usages des habitants sur l'ensemble des thèmes du Contrat de Ville, ces diagnostics ont été de véritables outils au service de la concertation pour mobiliser le citoyen.

Du mois d'avril au mois de juillet 2015, des rencontres avec les partenaires et des concertations sur site ont été organisées dans tous les QPV pour aller à la rencontre des habitants, des usagers et des acteurs associatifs et institutionnels de terrain. Ce travail de mobilisation s'est inscrit dans une démarche globale de participation et de co-construction d'un projet de territoire.

Pour les territoires du NPNRU, ce travail de mobilisation a été plus particulièrement l'occasion :

- De partager un bilan des actions et des opérations déjà menées dans les territoires qui ont bénéficié du Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU) ;
- De recueillir les besoins et les attentes des habitants des secteurs concernés par la perspective du NPNRU ;
- D'identifier des pistes de travail.

Les Réserves Naturelles Nationales de l'île du Rohrschollen et de la forêt de Neuhof-Ilk Kirch font chacune l'objet d'un plan de gestion qui définit les objectifs à long terme et un plan d'action à 5 ans pour y contribuer. Validés en 2018, ils sont tournés autour de l'enjeu majeur de la mosaïque d'habitat des milieux alluviaux du Rhin. Ils prévoient à long terme :

- D'améliorer la fonctionnalité alluviale (le lien entre les milieux et le fleuve) des espaces naturels ;
- De privilégier la libre évolution des milieux forestiers en limitant les interventions et en assurant le suivi scientifique ;
- D'assurer la restauration et la préservation des milieux patrimoniaux menacés par l'absence de dynamique alluviale et d'autres fonctionnalités naturelles (milieux ouverts et aquatiques connexes) ;

Pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs, des facteurs clés de la réussite prévoient également des actions complémentaires qui visent à :

- Renforcer et assurer la connaissance des milieux et interactions au service de la gestion ;
- Améliorer l'appropriation des milieux alluviaux par les usagers et acteurs du territoire pour renforcer l'ancrage territorial des espaces naturels ;
- Garantir une bonne gouvernance et un fonctionnement optimal de l'équipe gestionnaire.

Classée en juillet 2020, la Réserve Naturelle Nationale de la forêt de la Robertsau / La Wantzenau fait l'objet de la procédure de désignation de gestionnaire. Les enjeux et objectifs de ce site sont cependant les mêmes que les deux autres réserves péri-urbaines.

5. Le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg compte 12 500 ha de Surface Agricole Utile soit 1/3 du territoire, dont les 3/4 sont cultivés en céréales.

Le maraichage est peu développé sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (environ 450 ha), et l'agriculture biologique représente une part minime (1.73% de la SAU). 305 agriculteurs y ont leur siège, dont une forte proportion de doubles actifs et seulement 14 agriculteurs bio.

Depuis 2010, la Ville et l'Eurométropole travaillent avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace et l'Organisation professionnelle de l'agriculture biologique en Alsace à :

- Préserver les espaces agricoles, et maintenir les entreprises agricoles ;
- Développer une agriculture durable ;
- Développer les circuits courts et de proximité ;
- Rapprocher les agriculteurs et les citoyens.

Pour l'ensemble de cette politique, la Ville de Strasbourg a obtenu le titre de capitale française de la biodiversité en 2014 sous la rubrique « Agriculture urbaine et biodiversité », à l'occasion de la 5ème édition du concours organisé par Plante et Cité, Natureparif et l'Agence Régionale pour l'Environnement de PACA.

En 2017, le Ministère de l'Agriculture, l'alimentation et de la forêt a labellisé cette politique "Projet Alimentaire Territorial".

En 2019, les Commissions Locales de l'Eau et l'Agence de l'eau Rhin Meuse, ont attribué le Label SAGE à la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg pour leurs actions exemplaires de développement de l'agriculture biologique, qui participent à la mise en œuvre des objectifs du SAGE (la reconquête et à la préservation de la qualité de la Nappe Rhénane et des cours d'eau du territoire.

Les parties prenantes du contrat de territoire « eau et climat » se fédèrent autour des enjeux du territoire suivants :

- La lutte contre les toxiques, y compris les pesticides ;
- La protection et la préservation des captages des pollutions industrielles et agricoles
- La restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques et la continuité écologique, en milieu urbain et naturel

Axe 1 : Communiquer et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à l'importance de protéger la ressource en eau et de favoriser la déminéralisation

Axe 2 : Préserver et protéger les captages des pollutions agricoles

Axe 3 : Développer une politique de désimpermeabilisation ambitieuse

Axe 4 : Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement pour les projets sous maîtrise d'ouvrage publique dans les QPV

Axe 5 : Poursuivre une politique forte de prévention sur les micropolluants

Axe 6 : Sécuriser l'alimentation en eau potable en diversifiant les points de prélèvement et assurer une desserte en eau

Axe 7 : Engager des études pilotes sur les solutions et procédés de traitement des micropolluants et des micro-plastiques

Axe 8 : Porter des actions d'animation sur les thématiques prioritaires du CTEC

- La prévention des coulées d'eaux boueuses, en particulier sur le territoire des cinq communes qui ont rejoint l'Eurométropole de Strasbourg en 2017
- Le développement des techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales avec notamment un programme ambitieux de déminéralisation des cours d'école et de végétalisation et de déconnexion des eaux pluviales dans les quartiers prioritaires de la ville, voirie et espaces publics et patrimoine bâti
- La mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement et la conformité à la directive cadre sur l'eau avant 2027

Les parties prenantes espèrent avec le présent contrat de territoire « eau et climat » atteindre les objectifs suivants :

- Axe 1 : Accompagner les acteurs locaux et leurs initiatives dans la transformation écologique pour protéger la ressource en eau et favoriser la déminéralisation avec l'appui d'outils de communication et pédagogiques adaptés
- Axe 2 : Développer l'agriculture écoresponsable au sein des aires d'alimentation des captages d'eau potable
- Axe 3 : Faire de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole un territoire exemplaire de l'aménagement durable résilient adapté aux changements climatiques et favorable à la biodiversité et la préservation de la ressource
- Axe 4 : Garantir un accès aux espaces de nature et d'eau comme vecteur social entre les habitants de tous les quartiers et de toutes les communes (projets NPNRU – Espex23)
- Axe 5 : Éliminer le gaspillage de l'eau – préserver l'eau comme bien commun de l'humanité
- Axe 6 : Sécuriser l'alimentation en eau potable en diversifiant les points de prélèvement assurer une desserte en eau
- Axe 7 : Réduire les impacts du territoire sur les milieux aquatiques
- Axe 8 : Porter des missions d'animation

Les parties prenantes conviennent de suivre l'atteinte de ces objectifs par des indicateurs « stratégiques » :

- Créer un fonds d'appui aux projets de solidarité internationale portant sur l'eau et l'assainissement afin de soutenir les acteurs porteurs de ce type d'actions sur le territoire de l'Eurométropole
- Mobiliser une expertise Eau/Assainissement sur des projets de coopération internationale
- Mener des études sur l'aire d'alimentation du Captage de Plobsheim pour évaluer la mise en place de filière à bas niveau intrant, la faisabilité de PSE ou d'ORE
- Mener des études d'impact des perchlorates et des cimetières sur la nappe phréatique
- Renforcer la fonctionnalité alluviale de l'île du Rohrschollen
- Restaurer et gérer la biodiversité de la mosaïque des habitats rhénans
- Respecter la Directive Cadre sur l'Eau (31/12/2027) en mettant en œuvre le schéma directeur d'assainissement
- Maintenir le zéro pesticide sur le territoire pour la protection de la ressource en eau et la préservation de la biodiversité
- Réduire les risques de ruissellements et de coulées d'eaux boueuses
- Créer d'un nouveau captage au Nord de l'agglomération

ARTICLE 3 : DESCRIPTION DU CONTRAT



La présente convention d'aide est conclue au titre de l'effort de soutien national des contrats de progrès mis en place par les Assises de l'eau.

Le contrat de territoire « eau et climat » est un document programmatique de projets concertés, qui a pour vocation de servir de guide de l'action territoriale relative à l'eau et à la biodiversité pour les parties prenantes, qui prennent dans ce cadre des engagements réciproques.

Le programme de projets fixé dans le présent contrat définit des projets retenus par les parties prenantes en fonction des objectifs poursuivis et des résultats attendus.

Les projets listés dans le cadre du présent contrat doivent en outre obligatoirement comporter des projets montrant que le territoire réfléchit et œuvre avec une véritable stratégie d'interventions pour atténuer ou s'adapter aux effets du changement climatique, et pour favoriser une gestion patrimoniale durable.

Axe 1 : Accompagner les acteurs locaux et leurs initiatives dans la transformation écologique pour protéger la ressource en eau et favoriser la déminéralisation avec l'appui d'outils de communication et pédagogiques adaptés.

Cet accompagnement est à destination de plusieurs acteurs et partenaires :

- Les habitants,
- Les aménageurs ou les acteurs relais du territoire,
- Les acteurs économiques,
- Les partenariats coopérations internationales.

Parmi les thématiques de communication évoquées :

- Informer les concessionnaires des cimetières à ne pas minéraliser la sépulture,
- Informer les professionnels du Funéraire sur l'ouverture de nouvelles sections non minéralisées dans les cimetières strasbourgeois afin qu'ils proposent un modèle alternatif au monument funéraire à leurs clients,
- Faire connaître le guide pour l'infiltration des eaux de pluie, avec élus de Strasbourg et de l'Eurométropole, à destination des partenaires publics et privés (bailleurs, aménageurs, promoteurs, architectes...),
- Accompagner les artisans vers de meilleures pratiques environnementales
- Refondre la charte « Tous unis pour plus de biodiversité »,
- Reprendre le guide Trame Verte et Bleue,
- ...

Coopération internationale

La mise en œuvre des droits humains à l'eau et à l'assainissement constitue un secteur prioritaire d'intervention de la politique de développement et de solidarité internationale que la France renforce actuellement en réponse à ses engagements internationaux pour faire face aux objectifs de développement durable fixés par l'ONU dans son agenda 2030 et à ceux de l'accord de Paris sur le climat.

Parmi les acteurs sollicités, la loi OUDIN-SANTINI permet depuis 2005 aux collectivités gestionnaires des services de l'eau et de l'assainissement et aux agences de l'eau de consacrer jusqu'à 1% de leurs ressources financières à la coopération internationale dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Réaliser 1 colloque commun en 2023

Le 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau a reconduit une enveloppe annuelle moyenne de 1,3 M€ au bénéfice d'une politique de coopération internationale en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations les plus déshéritées, tenant compte des enjeux liés à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Reconnues pour leur engagement en faveur du développement durable, L'Eurométropole et la Ville de Strasbourg assument pleinement leurs responsabilités sociales, sociétales et environnementales. Aussi et dans la continuité de leur engagement dans des projets de coopération décentralisée, elles s'impliqueront aux côtés de l'Agence de l'eau pour accompagner des projets de solidarité internationale et favoriser notamment l'émergence de services durables d'accès à l'eau et à l'assainissement auprès de populations défavorisées de pays en développement.

Cette collaboration se traduira par l'engagement d'une réflexion commune visant la mobilisation de crédits et de ressources humaines (élus et services) pour développer et/ou accompagner des projets de coopération décentralisée avec le soutien technique et financier de l'Agence de l'eau, et la mobilisation de leurs partenaires (GESCOD, Agence Française de Développement, pS-Eau, etc.). Elle s'articulera autour deux démarches :

- Une contribution technique et financière aux partenariats internationaux de l'Eurométropole ou à d'autres projets internationaux qui pourront émerger sur les thématiques Eau/Assainissement
- La mobilisation du dispositif 1% eau-assainissement (loi Oudin-Santini) avec un cofinancement à 50% par l'AERM pour créer un fonds d'appui aux projets de solidarité internationale portant sur l'eau et l'assainissement afin de soutenir les acteurs porteurs de ce type d'actions sur le territoire de l'Eurométropole.

Actions de protection de la ressource en eau sur le secteur champs captant Polygone :

- Réalisation des diagnostics et conception des installations de prévention des pollutions accidentelles pour 200 entreprises ;
- Accompagnement pour la réalisation des travaux par les entreprises dans le cadre d'une opération collective dédiée. Cette opération collective reste à construire et à matérialiser via un Contrat Cadre Opération Collective dédiée.

Axe 2 : Développer l'agriculture écoresponsable au sein des aires d'alimentation descaptages d'eau potable.

L'objectif est de tendre vers des eaux brutes sur l'ensemble des captages exemptes de produits phytosanitaires et de leurs métabolites pour une production d'eau potable respectant les normes sanitaires sans aucun traitement, que ce soit par filtration ou par dilution.

Les actions identifiées sont les suivantes et rejoignent le Programme d'Actions Agricole 2021/2022 de l'EMS (en particulier l'action 12 « protéger la ressource en eau ») :

Réaliser une étude
sur la filière
luzerne à bas
niveau intrant en
2021

1. Étude des enjeux à l'échelle de l'Aire d'Alimentation du Captage de Plobsheim dans l'objectif de réaliser un plan d'actions et un contrat de solutions.
L'étude doit donner des perspectives de développement d'actions de préservation de la qualité de l'eau. Des études spécifiques pourront être réalisées sur ces territoires ou sur des enjeux communs à l'ensemble des territoires.
2. Étude de filières agricoles en lien avec la protection de la ressource :
Il s'agit de mener des études générales pour la mise en place de filières à Bas Niveau Impact pour la protection de la ressource en eau (luzerne, chanvre, betteraves bio, filière légumes, filière biomasse...). Ces études générales évalueraient la possibilité de travailler avec des coopératives, des usines de transformation et des producteurs locaux dans l'optique de mettre la bonne culture au bon endroit.
3. Étude de PSE (Paiement pour Services Environnementaux) :
L'objectif de l'étude est de définir plusieurs PSE sur le territoire pour contribuer aux enjeux de protection des captages de l'Eurométropole de Strasbourg, la lutte contre les coulées de boues et la Trame Verte et Bleue.
4. Mise en place des PSE :
Cette action porte le financement des PSE qui auront été définis. L'objectif étant une montée en puissance progressive.
5. Étude de faisabilité des ORE (Obligation Réelle Environnementale) :
L'objectif de cette étude est de donner des outils d'aide à la décision pour la mise en place des ORE dans le cadre de mesures de protection de la qualité de l'eau en tenant compte des trois enjeux (captages, Trame Verte et Trame Bleue, et coulées de boues) des différents propriétaires fonciers (Eurométropole de Strasbourg, Communes, Collectivité Européenne d'Alsace, Œuvre Notre Dame, propriétaires privés).
6. Mise en place d'ORE :
Ceci suppose le financement de l'action au travers de conventions financières entre le propriétaire, le locataire du terrain qui mettra en œuvre la mesure de protection et le bénéficiaire des actions à savoir l'Eurométropole de Strasbourg.
7. Généraliser les Aires d'Alimentation de Captage (AAC) :
Aujourd'hui, le seul captage de l'Eurométropole de Strasbourg qui bénéficie d'une AAC est le captage de Plobsheim. Les captages de l'unité de distribution font l'objet d'une surveillance plus spécifique à l'échelle de zones d'emprunt sans que ces zones n'aient été définies selon la méthodologie Aire d'Alimentation de Captage. La détection des métabolites de pesticides dans les captages situés dans l'Eurométropole de Strasbourg montre qu'il est nécessaire de mener une politique de protection des captages contre les pollutions diffuses d'origine agricole. Il est donc envisagé de définir ces AAC pour tous les captages de l'Eurométropole de Strasbourg. Leur mise en place sera progressive.

8. Mise en place du plan d'action comprenant des actions foncières sur Plobsheim. Les études en cours conduiront à la définition d'un plan d'action sur l'Aire d'Alimentation du Captage de Plobsheim.
9. Étude de recherche de la contamination du captage de Lampertheim :
Le captage de Lampertheim est composé de trois forages. Deux des trois forages ont montré en 2018 une contamination très importante en pesticides. Le suivi analyse renforcé a montré une amélioration de la situation avec des valeurs en baisse. La présence de la Souffel à proximité du captage est à prendre en compte dans le fonctionnement hydrogéologique du captage. Elle pourrait expliquer en partie le pic de contamination.
Une étude hydrogéologique devra déterminer l'origine de l'eau et définir les mesures de protection adéquate. Cette étude comprend la délimitation d'une Aire d'Alimentation du Captage.
10. Plan d'action sur le Captage de Lampertheim :
L'étude de recherche de l'origine de la pollution devra conduire à la proposition d'un plan d'action.

Axe 3 : Faire de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole un territoire exemplaire de l'aménagement durable résilient adapté aux changements climatiques et favorable à la biodiversité et la préservation de la ressource.

Désimperméabiliser
47 cours d'école sur
3 ans
Désimperméabiliser
320 000 m² sur 3 ans
Réaliser 11 bassins
de pollution sur 3 ans
Restaurer le
fonctionnement
hydromorphologique
sur 12 cours d'eau

La gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets de voiries, espaces publics, équipements publics et patrimoine bâti permettra de répondre à plusieurs objectifs : dé raccordement ambitieux des eaux pluviales des systèmes de collecte, végétalisation et création d'îlots de fraîcheurs. Cette démarche promouvra les solutions alternatives de gestion des eaux pluviales notamment celles fondées sur la nature.

La mise en œuvre de la gestion des eaux pluviales intégrée aux aménagements en zone urbaine n'engagera pas, par ailleurs, de l'artificialisation complémentaire. La mise en œuvre de la zéro artificialisation nette telle que pratiquée lors des projets conduits par la collectivité sera de nature à répondre à cette condition.

1. Prendre en compte et compléter la trame verte et bleue au sein des zones urbaines du territoire et contribuer à la préservation et à l'amélioration des milieux en particulier aquatiques.

Cette thématique inclut notamment :

- La mise en œuvre d'une feuille de route « Végétalisation, Trames Vertes et Bleues, Biodiversité 2021-2026 » avec 5 objectifs affichés :
 - o Accélérer l'adaptation du territoire eurométropolitain aux enjeux du dérèglement climatique,
 - o Renforcer la place de la nature sur la métropole et la fonctionnalité écologique du territoire,
 - o Soutenir l'objectif « Zéro artificialisation nette » (évitements, compensations),
 - o Protéger et valoriser les ressources naturelles de la métropole,
 - o Favoriser la biodiversité sur son territoire.

- La végétalisation des cimetières avec :
 - o La création d'espaces boisés au sein des cimetières existants ou dans le cadre de leur extension dans le double objectif de contribuer à développer les îlots de fraîcheur et développer une offre de sépultures cinéraires arborées avec plantations d'arbres selon le modèle de micro-forêts,
 - o Le développement d'une offre de sépultures cinéraires arborées contribuant à la création d'îlots de fraîcheur dans la ville, avec la déminéralisation des emplacements avec enlèvement de monuments et la fourniture et plantation d'arbres.
2. Favoriser la création d'îlots de fraîcheur, limiter l'artificialisation, favoriser l'infiltration des eaux pluviales et la déminéralisation des surfaces comme outil d'atténuation des changements climatiques.

Cette thématique prévoit :

- Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à rendre la ville plus perméable qui assurera un accompagnement dès 2021 pour la mise en œuvre de projets structurants (cours d'écoles, ...) et lancement d'une réflexion sur l'accompagnement des pratiques,
 - Des études en lien avec deux enjeux : l'évaluation de la qualité des eaux souterraines en amont du champ captant du polygone vis-à-vis des activités militaires passées et une approche de la qualité des eaux souterraines au droit des cimetières de la ville de Strasbourg,
 - Un programme ambition de désimperméabilisation des cours d'école : 7 établissements retenus en 2021 d'une superficie de 31.400 m² pour un budget de 1,75 M€ avec un potentiel de déconnexion de 25.000 m² et 20 établissements concernés par an en 2022 en 2023 pour un budget annuel de 5M€, avec un potentiel de déconnexion évalué à 90.000 m²,
 - Un programme de déconnexion des eaux pluviales des équipements publics : travaux identifiés sur 4 groupes scolaires en 2021 et 2022 et une prévision de déconnexion d'équipements municipaux et eurométropolitain entre 120 000 à 240 000m² en 2023,
 - Un programme de déconnexion du réseau d'assainissement des aménagements d'espaces publics répartis entre les projets d'intérêt local, les projets structurants, la voirie, les espaces verts. Sur la base des projets pouvant donner lieu à une action sur la déconnexion, l'objectif de déconnexion envisagé est de 55% des surfaces à partir des opérations initiées en 2021. L'estimation des surfaces déconnectées est de 23 000 m² en 2021, 37 000 m² en 2022, 47 000 m² en 2023,
 - L'opération Strasbourg cela pousse : déminéralisation de portions de trottoirs pour permettre aux habitants de développer la biodiversité via des plantations (moyenne/an : 150m²).
3. Restaurer le bon état ou le potentiel écologique des milieux aquatiques et préserver la biodiversité.

Cette thématique prévoit de :

- Développer des connaissances et le suivi des milieux aquatiques via :
 - o 6 diagnostics de l'état morphodynamique de la masse d'eau suivi d'une programmation d'actions de restauration,
 - o Un programme de suivis complémentaires physico-chimiques et biologiques des cours d'eau.
- Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau : 12 sites ont été identifiés,
- Restaurer de la continuité écologique des cours d'eau : 6 sites ont été identifiés,
- Renforcer de la fonctionnalité alluviale de l'île du Rohrschollen :
 - o Maintenance des ouvrages hydrauliques,
 - o Mise en œuvre des épisodes de "crues écologiques",
 - o Réfection, amélioration et optimisation des ouvrages.
- Restaurer et gérer la biodiversité de la mosaïque des habitats rhénans :
 - o Mener l'état des lieux des milieux aquatiques d'eau lenticques (mares, bras morts...), définir et mettre en œuvre le programme de gestion de ces milieux et restauration de zones humides,
 - o Mettre en œuvre l'écopaturage sur l'île du Rohrschollen et Renseigner le retour d'expérience pour le développement de ce mode de gestion,
 - o Mettre en place une gestion conservatoire des milieux ouverts et milieux aquatiques connectés.
 - o Les actions proposées au présent CTEC visent par ailleurs à préparer, ajuster et définir le programme de travaux ambitieux sur les réserves nationales qui interviendrait à partir de 2025. Ainsi Les démarches suivantes seront portées et poursuivies sur la période 2021-2023 :
 - Études de faisabilité pour la restauration de la fonctionnalité alluviale des forêts de la Robertsau/La Wantzenau et de Neuhof-Ilkirch
 - Montage de projets "LIFE" (ou autres instruments) suite au choix de scénarios d'aménagement pour les sites Robertsau / La Wantzenau et Neuhof / Ilkirch
 - Recrutement d'un Maître d'Œuvre, études d'avant-projet et réalisation des dossiers réglementaires pour le site Robertsau / La Wantzenau
- Maintenir le zéro pesticide sur le territoire pour la protection de la ressource en eau et la préservation de la biodiversité avec notamment des investissements en techniques alternatives (désherbeurs eau chaude et broyeurs lents BRF),
- Mettre en œuvre le schéma directeur d'assainissement pour respecter la Directive Cadre sur l'Eau (31/12/2027) : 8 études notamment de mise à jour du schéma directeur de bassins versants et la construction de 11 bassins d'orage.

4. Améliorer la résilience du territoire face aux changements climatiques

Cette thématique prévoit de :

- Restaurer les zones d'expansion des crues pour lutter contre les risques d'inondations : 3 sites ont été identifiés,
- Réduire les risques de ruissellements et de coulées d'eaux boueuses avec la mise en œuvre d'un programme d'aménagements "Hydraulique douce".

Axe 4 : Garantir un accès aux espaces de nature et d'eau comme vecteur social entre les habitants de tous les quartiers et de toutes les communes (projets NPNRU – Espex23).

L'objectif est de :

- Décliner et mettre en place des espaces mutualisés de vie et de partage en réintroduisant la gestion de l'eau au sein des projets de réaménagement des quartiers,
- Favoriser la déminéralisation et l'infiltration des eaux pluviales des équipements publics notamment les cours d'école comme outil pédagogique de sensibilisation et d'éducation à la gestion de l'eau.

Déconnecter 2
équipements
publics en
2021/2022

Les programmes concernés sont :

- Le 2ème programme de renouvellement urbain :
Afin de poursuivre la dynamique de transformation engagé depuis 2004 sur cinq quartiers, l'Eurométropole de Strasbourg s'est engagée avec ses partenaires depuis fin 2015 dans l'élaboration d'un nouveau programme de renouvellement urbain sur son territoire. Ses ambitions ont été fixées à travers le protocole de préfiguration.
Par son ampleur territoriale (7 QPV répartis sur 5 communes), la population touchée (près de 54.000 habitants soit 11% de la population de l'agglomération), les moyens financiers et humains mobilisés, le 2ème programme de renouvellement urbain constitue le plus grand projet urbain porté par l'Eurométropole. Il propose de renouveler le regard sur les quartiers prioritaires et de voir comment des projets urbains peuvent contribuer à la valorisation de territoires en QPV et à la réduction des écarts sociaux, objectifs qui fondent la Politique de la Ville.
- Le programme Espex 23 :
Espex 23 (Espaces Extérieurs 2023) est un dispositif mis en œuvre en 2015 par l'Eurométropole de Strasbourg qui vise, à l'horizon 2023, la suppression du financement par la collectivité de l'entretien des espaces extérieurs ouverts et à usage public des grands ensembles d'habitat social.
L'objectif de la démarche est double :
 - o Confirmer ou redéfinir la domanialité des espaces extérieurs de ces grands ensembles,
 - o Octroyer une subvention d'investissement à des travaux d'aménagement et requalification de ces espaces.

En contrepartie, la collectivité supprime progressivement sa subvention de fonctionnement en faveur de l'entretien de ces espaces. In fine, chaque espace sera géré et entretenu par son propriétaire.

Axe 5 : Éliminer le gaspillage de l'eau – préserver l'eau comme bien commun de l'humanité.

Réaliser le projet Circeaux dont l'objectif est de développer des méthodes d'évaluation de projets d'économie circulaire de l'eau usées traitée à l'échelle territoriale

Le projet CIRCEAUX (Réutilisation des eaux traitées de station d'épuration) a pour objectif de développer des méthodes d'évaluation de projets d'économie circulaire de l'eau usées traitée à l'échelle territoriale. Cela consiste dans un premier temps à établir un diagnostic du potentiel sur le territoire des sources et des usages/besoins des usagers ; puis concevoir des méthodologies d'analyse multicritères permettant d'établir une stratégie à l'échelle territoriale et d'identifier quels projets sont les plus pertinents. Les livrables sont attendus pour mi-2021. Nous aurons alors les éléments pour identifier des projets à réaliser notamment s'ils répondent aux besoins de plusieurs utilisateurs.

Deux actions sont prévues :

- Évaluation de la mise en œuvre de projets d'économie circulaire de l'eau basées sur la réutilisation des eaux usées traitées : l'objectif de l'action vise à réaliser les études pour la mise en place d'un projet,
- Mise en œuvre de projets d'économie circulaire de l'eau basés sur la réutilisation des eaux usées traitées : l'objectif de l'action, suite à la partie études, vise à réaliser un projet de réutilisation.

Axe 6 : Sécuriser l'alimentation en eau potable en diversifiant les points de prélèvement assurer une desserte en eau.

Mettre en place un PGSSE

1. Création d'un nouveau captage au Nord de l'Agglomération à la Cour d'Angleterre :

L'alimentation en eau potable de l'Unité de distribution de Strasbourg (450 000 habitants) est très fragile d'un point de vue qualité de l'eau. Les 4 captages historiques sont aujourd'hui touchés par des contaminations et restent très vulnérables.

Au Sud, le captage du Strasbourg-Polygone (80% de la production) est touché par une pollution à l'HCBD (hexachlorobutadiène) depuis 1996. Un système de fixation de la pollution permet de le protéger. Il reste cependant très vulnérable en raison de son environnement industriel/urbain.

Au Nord le captage d'Oberhausbergen (18% de la production) est concerné par une contamination au tétrachloroéthylène depuis 1991 (date à laquelle il a été recherché dans l'eau potable). Un système de fixation permet de le protéger. Depuis 2020, et la modification du contrôle sanitaire, une pollution par les métabolites de pesticides, le métolachlore NOA (classé pertinent) a été mise en évidence. Les teneurs de 0,1 µg/l sont dépassées.

À l'Ouest le captage de Lingolsheim (2%) a été arrêté de 1991 à 1995 pour des problèmes de pollution organoleptique. Des traces de perchlorates et des métabolites sont aujourd'hui retrouvés sur ce captage.

Au Nord-Est le captage de Strasbourg Robertsau n'est quasiment plus utilisé en raison de la présence forte de Manganèse mais également en raison de détection de pesticides et de leur métabolite et des teneurs en tri et tétrachloroéthylène.

C'est pourquoi, le schéma directeur d'alimentation en eau potable a prévu la création de trois nouvelles stations :

- Captage de Plobsheim au Sud qui permettra de secourir le captage de Strasbourg Polygone ;
- Captage de Wolfisheim à l'Ouest qui contribuera à secourir en partie le captage de Lingolsheim et d'Oberhausbergen ;
- Captage de la Cour d'Angleterre au Nord qui contribuera à remplacer le captage de Strasbourg Robertsau et à secourir le captage d'Oberhausbergen.

Il est important de noter que de nombreux captages d'autres Unités de Distribution sont aujourd'hui touchés par des contaminations par des polluants émergents. Grâce aux interconnexions, les captages réalisés dans le cadre du Schéma directeur de l'Unité de distribution de Strasbourg pourront contribuer au secours de ces unités.

2. Mise en place d'un plan de gestion et de sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)
3. Équipement d'appareils de mesure de transfert d'eau et de la qualité sur le réseau de distribution :

Pour s'assurer de la qualité de l'eau et sécuriser l'alimentation dans le cadre des PGSSE, il convient d'équiper les réseaux de distribution d'appareils de mesure en continu qui permettent de détecter et donc de circonscrire les incidents le plus rapidement possible. L'unité de distribution de Strasbourg est équipée de 70 stations de mesures. Il convient de développer ces outils sur les autres Unités de Distribution.

Axe 7 : Réduire les impacts du territoire sur les milieux aquatiques.

Le projet LUMIEAU-Stra (2015-2020) a permis d'identifier et d'évaluer des méthodes et solutions de réduction à la source des micropolluants. Les résultats du projet et l'articulation du futur plan d'action ont été partagés avec le nouvel exécutif (par l'intermédiaire de la Commission Eau et Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg). Sa finalisation sera co-construite entre les services techniques et les élus, au regard des objectifs de la politique environnementale locale et des moyens.

Les axes pourraient s'articuler comme suit :

- Amélioration des connaissances et mise en œuvre d'actions territoriales d'accompagnement des parties prenantes,
- Mise en place de bonnes pratiques dans les services de la collectivité,
- Actions de sensibilisation des acteurs et actions de communication.

L'EMS a contractualisé avec l'AERM un Contrat Cadre Opération Collective N° OC-2020-001 : lutte contre la pollution toxique issue des entreprises artisanales de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) : peintres, garages, menuisiers, coiffeurs. La collectivité poursuit dans le cadre du CTEC cette action engagée pour la période 2021-2022. Un avenant à ce Contrat Cadre OC 2020 001 (document contractuel distinct du CTEC) sera proposé pour couvrir également l'année 2023.

Mise en œuvre du plan d'action relatif au diagnostic amont découlant du programme RSDE STEU

Engager des actions de réduction des rejets en microplastiques

Engager et accompagner les expérimentations de traitement des micro polluants

La lutte contre les plastiques et microplastiques qui se retrouvent dans les milieux aquatiques est un sujet de société de plus en plus présent dans les médias et dans les interrogations des élus. Des premiers retours d'expérience sont disponibles mais pas encore suffisants afin d'établir un diagnostic et des plans d'action. L'Eurométropole de Strasbourg a engagé une démarche de réflexion sur la lutte contre les plastiques à l'appui de la signature de la charte « Mon territoire s'engage : rivières et fleuves sans plastique, océan protégé » proposée par la fondation Tara Océan. La problématique de la lutte contre les plastiques et microplastiques est transversale à de nombreux aspects d'un territoire urbain et un plan territorial ne peut être efficace qu'à condition de travailler en priorité sur la sensibilisation en amont puis sur l'aspect curatif. Les actions de récupération des plastiques au niveau des systèmes d'assainissement (entrées et aval) peuvent faire l'objet d'expérimentations (avaloirs sélectifs, filets placés sur les déversoirs).

La stratégie nationale face à la lutte contre les micropolluants se traduit dans le Plan national micropolluants du MTES. Elle encourage les actions visant la réduction à la source. Néanmoins, le levier du traitement au niveau des STEU n'est pas à négliger. Suivant les enjeux locaux (sensibilité du milieu récepteur par exemple), la mise en place de solution de traitement peut être à envisager. L'évaluation de cet aspect fait partie des pistes du plan d'action issu du projet LUMIEAU-Stra. Nos installations peuvent servir de support à des expérimentations à l'échelle pilote et/ou semi-industrielles, en collaboration avec des partenaires industriels mais aussi de recherche.

Axe 8 : Porter les missions d'animation.

Le présent contrat intègre plus spécifiquement six missions d'animation représentant 9 ETP au total :

Mission 1 : La gestion alternative des eaux pluviales (1,5 ETP)

Il y a deux périmètres dans cette mission :

- a) Pour la déconnexion des eaux pluviales en domaine privé, le programme d'action s'inscrit dans la continuité de ce qui est déjà réalisé depuis 2011 : réunions publiques et communications vers les particuliers, les mairies, les bailleurs sociaux, les architectes, paysagistes, etc., accompagnement technique pour le montage des projets. Il conduira un travail de retours d'expérience et de valorisation des déconnexions réalisés depuis 8 ans, et produira un document technique montrant les intérêts et limites de cette démarche, leur durabilité ainsi que les points d'amélioration possibles pour pérenniser ces pratiques.
- b) Pour la déconnexion des eaux pluviales sur le domaine public en accompagnement des projets d'aménagements, le référent eau pluviale analyse tous les projets d'aménagement pour inciter à la déconnexion. Il portera également des actions de sensibilisation / formation auprès des pilotes d'opération de la collectivité et des acteurs locaux (gestionnaires, bureaux d'études, entreprises de TP...). Il proposera également des évolutions des pratiques sur la base des retours d'expérience obtenus (ex. renforcement des cahiers des charges de maîtrise d'œuvre, augmentation de la prise en compte des problématiques pluviales dans les critères d'attribution des marchés, proposition d'accompagnement par des prestataires spécialisés, accompagnement dans la mise en œuvre de nouveaux matériaux...).

Mener des missions d'animation sur une thématique émergente de restauration de fonctionnalités alluviales des milieux rhénans

Mission 2 : Gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations, maîtrise des eaux de ruissellement et lutte contre l'érosion des sols (1 ETP)

L'Eurométropole de Strasbourg traduit les compétences GEMAPI et maîtrise des eaux pluviales et lutte contre l'érosion des sols par l'animation de plusieurs plans d'actions pour la prévention des inondations par débordement de cours d'eau et par ruissellement non urbain et pour la restauration des cours d'eau et des milieux associés. Ces plans d'actions s'inscrivent dans la déclinaison des objectifs des directives européennes cadre sur l'eau et inondation et des documents de planification associés à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. L'animation de l'Eurométropole de Strasbourg permet une approche intégrée des thématiques en privilégiant les projets mixtes (restauration de cours d'eau et reconquête de zones d'expansion de crues par exemple) et les méthodes préventives aux méthodes curatives. Elle permet également d'intégrer aux plans d'actions les dimensions indispensables de concertation et de sensibilisation. Par la prise de compétence optionnelle "Lutte contre le ruissellement", l'Eurométropole de Strasbourg s'engage dans l'animation d'un programme de réduction des coulées d'eau boueuse par le biais d'actions de sensibilisation des élus locaux (prise en compte des risques de coulées de boues), des exploitants agricoles (assolements concertés) et d'aménagements (fascines, bandes enherbées et haies).

Mission 3 : Préservation durable de la ressource en eau et développement d'une agriculture durable (1,75 ETP)

Pour assurer la mise en œuvre des actions de protection de l'aire d'alimentation en eau du captage de Plobsheim, un poste de chargé de mission « protection des captages AEP et suivi des impacts » a été créé. Le poste de chargée de mission "Agriculture périurbaine" est consacré à l'ensemble du travail sur le territoire et concours à la protection des 12 captages. Le poste de mission agriculture travaillera sur la protection des 12 captages.

Par ailleurs, au travers d'une convention signée en 2010 et en cours de révision avec la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin, la collectivité souhaite jouer un rôle actif dans le développement d'une agriculture durable sur son territoire en participant à l'émergence de projets agricoles innovant, prenant en compte la protection de la ressource en eau et l'impact environnemental de ces pratiques.

La collectivité et ses partenaires, Chambre d'agriculture d'Alsace et Organisation professionnelle de l'agriculture biologique en Alsace, développent ensemble un certain nombre d'actions qui toutes concourent à atteindre ces objectifs.

En 2018, l'Eurométropole de Strasbourg a été retenue dans le cadre de l'appel à Manifestation d'intérêt pour la mise en place de culture à bas niveau d'intrant. Les animateurs contribueront à la réussite des actions retenues.

Un projet d'Aire de Remplissage et de lavage des pulvérisateurs a été mis en œuvre en 2020 avec la création d'une CUMA. Cette CUMA permettra d'animer des actions en faveur de la préservation de la ressource en eau.

Ces animateurs devront notamment :

- Promouvoir et développer les systèmes de cultures à bas niveau d'impact, en mettant en avant, au-delà de leur effet sur la ressource en eau, l'intérêt économique de développer de nouveaux marchés ;
- Favoriser les aménagements fonciers visant à développer le désherbage mécanique ;
- Promouvoir et développer l'agriculture biologique à l'échelle de l'Eurométropole de Strasbourg en cohérence avec la loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable » (EGALIM) qui fixe un objectif de 15% de la SAU en bio d'ici 2022, et conforter les exploitations en conversion.

En 2020, L'Eurométropole de Strasbourg a également été retenu dans le cadre de l'appel à Projet pour une étude de préfiguration des PSE. Animer la mission, créer et maintenir une dynamique de territoire pour sensibiliser aux enjeux, communiquer sur les objectifs et retours d'expériences.

Mission 4 : Adaptation de la ville au changement climatique grâce à la nature (1,75 ETP)

Il y a deux périmètres dans cette mission :

a) Animation autour de la fabrique de la nature en ville :

L'action permettra non seulement le maintien mais aussi le développement des initiatives favorables à la nature en ville et à l'adaptation au changement climatique. Via l'animation de démarches comme "Strasbourg ça pousse" ou la charte "Tous unis pour plus de biodiversité", qui permettent de multiplier les espaces de nature en ville gérés écologiquement, mais aussi via des actions d'animation et de communication à destination des professionnels et des citoyens. Cela sera réalisé via le pilotage d'un groupe de travail "Biodiversité" ou encore l'organisation d'évènements ou l'animation de stands.

La collectivité souhaite développer les sciences participatives sur le territoire afin de sensibiliser et mobiliser les citoyens autour de la nature en ville, mais aussi afin d'améliorer sa connaissance de la biodiversité commune.

b) Animation autour de la préservation et du renforcement du réseau écologique :

La prise en compte de la Trame verte et bleue et de la biodiversité, au-delà des obligations réglementaires, implique une veille et un accompagnement actif sur l'ensemble des projets urbains portés par la collectivité afin d'y intégrer des prescriptions en faveur de la biodiversité. La collectivité travaille en lien étroit avec des associations naturalistes, via des conventions pluriannuelles garantissant notamment le suivi des données naturalistes, la médiation faune sauvage et la matérialisation de la trame verte et bleue en lien avec les acteurs du territoire. Un partenariat avec l'Université de Strasbourg via la ZAEU permet aussi de mener des études et projets exploratoires sur des sites et/ou espèces présentes sur le territoire. Un nouveau plan d'action autour de la biodiversité permettra de formaliser tous ces objectifs.

Mission 5 : Opération collective : lutte contre la pollution toxique issue des entreprises artisanales de l'Eurométropole de Strasbourg (1 ETP)

En commençant par le secteur de la peinture en bâtiment, puis en élargissant à d'autres secteurs d'activités, le service de l'eau et de l'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg souhaite valoriser les retours d'expériences du projet Lumieau-Stra auprès des artisans et des organisations professionnelles. Le projet Lumieau-Stra a permis d'évaluer les niveaux de pollution des effluents professionnels et des solutions pour les réduire. L'objectif désormais est de s'appuyer sur un animateur capable de diffuser et d'accompagner aux bonnes pratiques sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole. Bénéficier d'un animateur à temps complet garantit un portage efficace de l'action collective, et préserve le respect des obligations réglementaires qui incombent aux établissements non domestiques.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Diagnostic des pratiques et régularisation,
- Leviers innovants d'amélioration des pratiques : sensibiliser et inciter les professionnels et les particuliers,
- Eco-exemplarité de la collectivité,
- Gouvernance et suivi de l'opération collective avec les partenaires du territoire.

Mission 6 : Contribution au Plan Rhin Vivant (2 ETP)

La restauration de fonctionnalité alluviale des milieux rhénans implique des investissements conséquents pour les travaux ainsi que des frais de maintenance et d'entretien récurrents pour faire fonctionner des ouvrages hydrauliques complexes. En complément des investissements et frais de fonctionnement, cette mission d'animation permettra de piloter la gestion et l'amélioration du fonctionnement des milieux déjà restaurés (Ile du Rohrschollen) et d'engager la construction de projets ambitieux sur les autres sites du territoire.

Les financements conséquents alloués mais également le retour d'expérience scientifique et technique, essentiels au déploiement de nombreux projets sur l'axe rhénan, nécessitent d'évaluer l'effet des travaux de restauration et de la mise en œuvre des épisodes de fonctionnalité. Pour être efficace, cette évaluation doit se baser sur des indicateurs à la fois simples (peu coûteux à mesurer sur le long terme, abordables en termes de compréhension) et robustes (fiabilité et légitimité scientifique). Le monde de la recherche se penche sur la question depuis plusieurs années avec des réussites dans la compréhension des phénomènes physiques, chimiques et biologiques qu'induisent les restaurations le long de l'axe rhénan. Il n'existe cependant encore aucune boîte à outils d'indicateurs mis à disposition de gestionnaires de sites restaurés pour rendre compte et alimenter les retours d'expérience réalisés bien souvent de façon empirique. L'action d'animation permettra de relancer le travail de développement de ces indicateurs et métriques. Un groupe de travail et de suivi des milieux alluviaux strasbourgeois permettra d'en suivre l'état d'avancement et d'impulser de nouveaux travaux en lien avec les chercheurs."

Les travaux de canalisation du Rhin sont terminés depuis deux générations. La rectification et la correction depuis plus d'un siècle. Le lien des Hommes avec le fleuve et ses milieux naturels dépendant de ses crues est rompu. Les milieux naturels relictuels qui peuvent encore bénéficier d'une forme de restauration de fonctionnalité alluviale sont des territoires complexes, sièges d'usages, de politiques agricoles et d'aménagement du territoire bien ancrés. Cette observation est particulièrement prégnante sur le territoire d'une grande métropole. L'action d'animation de la collectivité devra contribuer à préparer les esprits à de grands travaux de restauration qui bouleverseront nécessairement ces usages. Pour qu'elle soit pleinement efficace, cette action s'orientera vers différentes cibles, des riverains et citoyens aux décideurs en passant par les nombreux acteurs qui entrent en interaction avec ce territoire. Le "chargé d'ancrage territorial" aura comme mission de développer la connaissance, l'intérêt puis l'implication de ces acteurs pour la restauration et la conservation des milieux alluviaux rhénans. Il contribuera à la création et pilotera l'animation des conseils des visiteurs des espaces naturels rhénans relictuels (lieu de débat et participation citoyenne) mais également d'un groupe de travail "Rhin vivant à Strasbourg" afin de construire une feuille de route cohérente puis de piloter les actions d'amélioration de l'ancrage".

Les parties prenantes conviennent de mesurer la réalisation des projets du contrat par des indicateurs de réalisation, précisés ci-après.

En annexe, figure la programmation des projets du contrat déclinée en montant prévisionnel répartis annuellement selon la déclinaison opérationnelle des marchés et commandes prévus, par catégorie de projets, respectant a minima les domaines d'interventions de l'Agence de l'eau. Elle est accompagnée d'un plan de financement prévisionnel en termes d'aides potentielles de l'Agence.

La liste des opérations est, telle qu'annexée au contrat, indicative dans la mesure où chaque aide est appelée à faire l'objet d'un conventionnement bilatéral ultérieur engageant l'aide de l'Agence de l'eau.

À noter, que l'Agence de l'eau, notamment au regard de son exécution budgétaire, et les parties prenantes pourront demander de modifier la programmation prévue des projets tant que l'enveloppe annuelle budgétaire totale est globalement respectée au sein d'un même domaine d'intervention de l'Agence de l'eau et après validation lors du comité de pilotage du CTEC d'un nouveau tableau programmatif.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes s'engagent à soutenir ce contrat pour améliorer la qualité de l'eau et favoriser la reconquête de la biodiversité sur le territoire visé.

- **Engagements des maîtres d'ouvrage qui réalisent les projets**
 - Certifient être à jour de leurs obligations fiscales avec l'Agence de l'eau,
 - Certifient avoir soldé les contrats de partenariat précédents avec l'Agence de l'eau,
 - Sont compétents pour engager et réaliser les projets ci-après et décrites en détail en annexe du présent contrat,

- Assurent les moyens nécessaires à la mise en œuvre, à la réalisation des projets, et à l'atteinte des résultats attendus du programme en partenariat avec les parties prenantes, y compris en mobilisant le plus largement possible les partenaires locaux, publics et socio- professionnels, chacun dans le cadre de leurs compétences,
- Engagent annuellement les travaux par type de projets prévus initialement dans le présent contrat après la réception du caractère complet de la demande d'aide et informent dès que possible les autres parties prenantes dès qu'une difficulté est rencontrée ou dès qu'une action peut impacter une des parties prenantes du contrat,
- Participent aux réunions qui les concernent dans le cadre du présent contrat, et particulièrement, le cas échéant, à la présentation du rapport d'activité annuel et du bilan évaluatif du contrat,
- Mentionnent l'Agence de l'eau dans toute communication, publication ou au cours de colloques, réunions, séminaires en relation avec le présent contrat.

L'Eurométropole de Strasbourg assure le secrétariat du comité de pilotage du présent contrat avec l'appui des services de la Ville de Strasbourg pour ses actions propres.

À ce titre, l'Eurométropole de Strasbourg fournit et présente un rapport annuel d'activité au comité de pilotage du contrat permettant de vérifier le bon déroulement des projets programmés (présentant à minima les indicateurs de réalisations).

Et présente la dernière année du contrat un bilan global de réalisation du présent contrat au comité de pilotage (cf. article 6) permettant d'évaluer la qualité du présent contrat et l'atteinte des indicateurs globaux aussi bien techniques que stratégiques.

L'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg, structures porteuses de l'animation, en qualité d'employeur, sont responsables de la bonne exécution des actions par la mission d'animation conformément aux actions prévues dans l'article 3 du présent contrat.

Par ailleurs, l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg doivent :

- envoyer leur rapport annuel d'activité et un tableau de bord annuel technique et financier au comité de pilotage du présent contrat,
- s'assurer que les membres de la mission d'animation participent régulièrement aux réunions d'organisation et de suivi avec les financeurs de la mission, ainsi qu'aux sessions de formations et aux journées d'échanges proposées par l'Agence de l'eau.

▪ **Engagement de l'Agence de l'eau**

L'Agence de l'eau :

- convient avec les parties prenantes de retenir majoritairement dans le présent contrat des projets dits « prioritaires » de son programme d'interventions en vigueur,
- s'engage à réserver en priorité dans son budget les aides financières relatives aux projets du présent contrat, dans la limite de ses disponibilités budgétaires,

- instruit les aides financières prévues pour les projets du présent contrat conformément aux délibérations de son document « programme » en vigueur (consultable en ligne : http://www.eau-rhin-meuse.fr/presentation_agence_de_l_eau) et formalise sa participation financière sous la forme d'une convention d'aide validée, y compris pour les missions d'animation et ses annexes adaptées,
- participe aux réunions qui la concerne dans le cadre du présent contrat, et particulièrement, le cas échéant, à celle présentant le rapport d'activité annuel

Les engagements financiers que l'Agence pourraient apporter en réponse à des demandes d'aides d'acteurs non ciblés dans le CTEC comme des associations, des acteurs économiques, etc. pour des actions prioritaires ne se sont pas comptabilisés dans le CTEC

ARTICLE 5 : SUIVI DU CONTRAT – COMITÉ DE PILOTAGE

Dans le cadre de la mise en œuvre du présent contrat et de son suivi, les parties prenantes se concertent et coordonnent les projets du contrat au sein d'un comité de pilotage.

A la date de la signature le comité de pilotage est constitué de :

- Pour l'Eurométropole de Strasbourg, Danielle DAMBACH (Présidente déléguée, vice-présidente en charge de la transition écologique et planification urbaine et nature), ou son représentant
- Pour l'Eurométropole de Strasbourg, Thiery SCHAAL (vice-président métropolitain en charge de l'eau et de l'assainissement)-ou son représentant
- Pour la Ville de Strasbourg, Marc HOFFSESS (adjoint à la maire en charge de la transformation écologique du territoire), ou son représentant
- Pour l'Agence de l'eau, Marc HOELTZEL ou son représentant.

Toute modification d'un membre du comité de pilotage devra être signalée au comité de pilotage du présent contrat dans les meilleurs délais par la partie prenante concernée.

Le comité de pilotage du CTEC se réunit à minima une fois par an au plus tard dans les 3 mois qui suivent l'anniversaire du contrat pour prendre connaissance du rapport d'activité annuel et coordonner les projets à venir.

Le comité de pilotage peut également se réunir autant de fois que nécessaire, à la demande de l'une ou de l'autre des parties prenantes.

Le comité de pilotage est en charge du suivi de la mission d'animation et assure donc les fonctions suivantes :

- validation annuelle de la composition et du budget de la mission d'animation,
- suivi de la bonne exécution des missions de la cellule d'animation, et le cas échéant ajustement du programme et des objectifs de la période suivante,
- définition, pour chaque création ou renouvellement de poste, du profil du candidat recherché,

- examen des indicateurs de suivi mis en place, analyse des écarts par rapport au programme et aux objectifs fixés, et validation annuelle du bilan de l'année écoulée (bilan financier, rapport d'activité). Il en tire notamment les enseignements nécessaires pour renforcer les efforts et éventuellement réorienter les projets,
- validation de l'évaluation de l'animation à son issue.

Le suivi et la bonne exécution du présent contrat sont matérialisés par la fourniture des 2 livrables suivants :

- **Rapport d'activité annuel présentant en particulier les indicateurs de réalisations des projets du contrat mis en œuvre dans l'année**

L'objectif de ce rapport est de consolider les projets engagés, de constater les écarts éventuels avec la programmation initiale sur la base des indicateurs de réalisations des projets du contrat de territoire « eau et climat » et du montant des projets engagés en comparaison avec celle prévue initialement et, le cas échéant de proposer une révision du contrat de territoire « eau et climat » matérialisée par un nouveau tableau programmatif validé par les parties prenantes.

- **Bilan à mi-parcours du CTEC et réévaluation éventuelle de certaines actions**

Avant la fin de l'année 2022, un bilan à mi-parcours sera réalisé et permettra de réévaluer différentes actions et d'opérer d'éventuels ajustements en fonction de la réalité de la réalisation des actions.

Ce bilan permettra également de discuter de l'intégration de projets émergents ou nouveaux dans le respect des engagements réciproques et notamment des enveloppes par axe, en respectant les équilibres du présent contrat.

- **Bilan global de réalisation du contrat de territoire « eau et climat »**

L'objectif de ce bilan est d'évaluer en particulier l'atteinte des indicateurs stratégiques et l'efficacité du contrat. Il permettra également de proposer une analyse critique des écarts observés sur la durée du contrat.

Il comportera des éléments de mesure de la satisfaction et de la perception de l'outil par les acteurs du territoire (avantages / difficultés). Ces éléments serviront le cas échéant à alimenter une évaluation portée par l'agence.

Ce premier contrat d'une durée de 3 ans (2021-2023) sera suivi d'un second d'une durée égale (2024-2026), dans la continuité du premier sans que celui-ci limite les catégories de projets aidables.

ARTICLE 6 : FORMALISATION – DURÉE DU CONTRAT

Dates du contrat :
1^{er} janvier 2021 –
31 décembre 2023

La rédaction du contrat est assurée par l'Agence de l'eau en accord avec les parties prenantes et intégrera leurs parties rédactionnelles (en particulier : statuts, description des actions et indicateurs stratégiques et techniques).

Le présent contrat prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021 et se termine le 31 décembre 2023.

ARTICLE 7 : CONFIDENTIALITÉ

Hormis dans le cadre des projets de communication réalisés dans le cadre du présent contrat, les parties prenantes s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution du contrat qu'après la fin de celle-ci, les informations de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution des présentes jugées confidentielles par une ou l'autre des parties prenantes.

Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels et sous-traitants éventuels.

Les parties s'engagent notamment à respecter les dispositions de la Loi N°2018-493 « Règlement général sur la protection des données (RGPD) » du 20 juin 2018 relative à la protection des données à caractère personnel.

ARTICLE 8 : RÉVISION

Le présent contrat pourra être révisé à tout moment, à la demande de l'une des parties prenantes.

Tout changement du statut juridique des parties prenantes devra être notifié aux parties prenantes et pourra faire l'objet d'un avenant.

Les équilibres du présent contrat, s'ils venaient à être défaits par quelques circonstances valablement justifiées : impondérables techniques, difficultés financières du maître d'ouvrage, difficulté de trésorerie de l'agence ..., donneront lieu, si les parties convergent à l'établissement d'un avenant visant à en redéfinir les conditions. À défaut, l'Agence de l'eau se réserve la possibilité de considérer le présent accord comme résolu de plein droit.

ARTICLE 9 : RÉSILIATION

En cas d'inexécution, de non-respect ou de violation des engagements, par l'une des parties prenantes de l'une quelconque des dispositions du présent contrat, celui-ci peut être résilié unilatéralement et de plein droit par l'autre partie prenante, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

Un engagement du maître d'ouvrage désigné pour réaliser les projets programmés dans le cadre du contrat inférieur à celui prévu initialement dans le programme annuel est un motif de résiliation du présent contrat, qui sera examiné annuellement par l'Agence de l'eau.

Le présent contrat sera, en outre, résilié automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou réglementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des parties prenantes se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre le présent contrat.

ARTICLE 10 : DROIT APPLICABLE - LITIGES

Le présent contrat est régi par le droit français.

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties prenantes s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de deux mois.

Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Strasbourg.

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Le présent contrat comporte 40 pages incluant les annexes suivantes, parties intégrantes et indissociables du contrat.

Le contrat est établi en 3 exemplaires originaux.


À Strasbourg, le 12 octobre 2021

Le Directeur Général
de l'Agence de l'eau
Rhin-Meuse



Marc HOELTZEL

La Maire de
la Ville de Strasbourg



Jeanne BARSEGHIAN

La Présidente
d'Eurométropole de
Strasbourg



P/a IMBS

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 – CARTE DE LOCALISATION DU TERRITOIRE

ANNEXE 2 - TABLEAU DE PROGRAMMATION DES PROJETS DU CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU et CLIMAT » VILLE DE STRASBOURG ET EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

ANNEXE 3 – FICHE DE DETAIL DES PRINCIPALES ACTIONS DE L'AXE 3



ANNEXE 1 : LOCALISATION DU TERRITOIRE

Eurométropole de Strasbourg



Strasbourg.eu
 Service Stratégique et Comptabilité de Territoire
STRASBOURG EUROMETROPOLE
 Orthophotoplan
 Prise de vue Juin 2015
 Dernière date de mise à jour du plan de l'IGNAL

Date d'édition	12/01/2017	Échelle	1:100 000
----------------	------------	---------	-----------



**ANNEXE 2 : TABLEAU DE PROGRAMMATION DES PROJETS
DU CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU et CLIMAT »**

ANNEXE 2 (page 1/3) : TABLEAU DE PROGRAMMATION DES PROJETS DU CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU et CLIMAT » VILLE DE STRASBOURG ET EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Axe	Objectif	Nom de l'action	Maître d'ouvrage	Changement Climatique **	Gestion patrimoniale **	Montant total de l'action en € HT	Programmation prévisionnelle de la dépense						Indicateurs de réalisation **	Domaine AERM	Aides prévisionnelles AERM* en €
							Année 2021		Année 2022		Année 2023				
							montant demande d'aide	montant aide prévisionnelle *	montant demande d'aide	montant aide prévisionnelle *	montant demande d'aide	montant aide prévisionnelle *			
1. Accompagner les acteurs locaux et leurs initiatives dans la transformation écologique pour protéger la ressource en eau	Accompagner les habitants et les acteurs du territoire dans la transformation écologique	Actions de communication pour accompagner les actions et politiques du CTEC : campagnes d'information, supports, colloque (co-organisation avec l'agence de l'eau d'un colloque en 2023)	EMS	×		500 000	100 000	40 000	150 000	60 000	250 000	100 000	Nombre d'action communication Colloque organisé	L34	200 000
	Développer des partenariats de coopérations internationales	Coopération internationale : - Création d'un fonds d'appui aux projets de solidarité internationale portant sur l'eau et l'assainissement afin de soutenir les acteurs porteurs de projet sur le territoire de l'EMS (mobilisation du dispositif 1% eau et cofinancement à 50 % par l'agence de l'eau) ; - Contribution technique aux partenariats internationaux de l'EMS ; - Mobilisation d'expertise "eau",	EMS			364 500	121 500	63 000	121 500	63 000	121 500	63 000	Nombre de projets soutenus	L33	189 000
	Sensibiliser et accompagner les acteurs économiques dans la transformation écologique	Actions de protection de la ressource en eau sur le secteur du champ captant du Polygone : - Réalisation des diagnostic et conception des installations de prévention des pollutions accidentelles pour 200 entreprises - Accompagnement pour la réalisation des travaux par les entreprises dans le cadre d'une opération collective dédiée	EMS	×	×	1 140 000	380 000	266 000	380 000	266 000	380 000	266 000	Etudes réalisées Opération collective engagée Nombre d'entreprises mises en conformité	L13	798 000
2. Développer une agriculture écoresponsable au sein des aires d'alimentation des captages d'eau potable	Protection à la source de la ressource en eau potable	Agriculture et protection de la ressources en eau : Prioritairement dans les aires d'alimentation des captages en eau potable de la collectivité : états des lieux, diagnostics, études pour permettre déclinaison opérationnelle des démarches PSE, foncières, filières, cultures bas niveaux d'impacts	EMS	×		1 710 000	380 000	304 000	630 000	504 000	700 000	560 000	Etudes réalisées PSE/ORE en place Nombre de filières accompagnées	L23	1 368 000

ANNEXE 2 (page 2/3) : TABLEAU DE PROGRAMMATION DES PROJETS DU CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU et CLIMAT » VILLE DE STRASBOURG ET EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Axe	Objectif	Nom de l'action	Maître d'ouvrage	Changement Climatique **	Gestion patrimoniale **	Montant total de l'action en € HT	Programmation prévisionnelle de la dépense						Indicateurs de réalisation **	Domaine AERM	Aides prévisionnelles AERM* en €		
							Année 2021		Année 2022		Année 2023						
							montant demande d'aide	montant aide prévisionnelle *	montant demande d'aide	montant aide prévisionnelle *	montant demande d'aide	montant aide prévisionnelle *					
	Prendre en compte et compléter la trame verte et bleue au sein des zones urbaines du territoire et contribuer à la préservation et à l'amélioration des milieux en particulier aquatiques	Actions pour restaurer les trames vertes et bleues : études et travaux	EMS Ville Communes	×		600 000	200 000	150 000	200 000	150 000	200 000	150 000	Nombre d'études Nombre d'opérations de travaux, linéaire de trames restaurées	L24 ****	450 000		
3. Faire de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole un territoire exemplaire de l'aménagement durable résilient adapté aux changements climatiques et favorable à la biodiversité et la préservation de la ressource	Favoriser la création d'îlots de fraîcheur, limiter l'artificialisation, favoriser l'infiltration des eaux pluviales et la déminéralisation des surfaces comme outil d'atténuation des changements climatiques.	Travaux de gestion intégrée des eaux pluviales dans les équipements publics de l'EMS : déracordement des eaux pluviales des équipements publics par mise en œuvre d'une gestion des eaux pluviales intégrée aux aménagements (voiries, bâtis, espaces verts) <i>(Voir détail dans l'annexe 3)</i>	EMS	×		12 920 000	7 920 000	31 200	-	-	5 000 000	203 191	Nombre d'équipements publics, surfaces désimperméabilisées	L16	234 391		
		Travaux de gestion intégrée des eaux pluviales dans les travaux de voiries et d'espaces publics : déminéralisation et végétalisation dans le cadre des opérations de voiries et espaces publics <i>(Voir détail dans l'annexe 3)</i>	EMS Ville	×		37 200 000	6 000 000	555 000	15 600 000	650 000	15 600 000	799 552	Nombre d'opération, surfaces désimperméabilisées	L16	2 004 552		
		Accompagnement et assistance à maîtrise d'ouvrage pour rendre la ville plus perméable : études, assistance, accompagnement pour faire évoluer les pratiques de la conception des projets jusqu'à la gestion des espaces aménagés.	EMS	×		560 000	160 000	110 000	200 000	140 000	200 000	131 698	Nombre de dossiers accompagnés	L16	381 698		
		Programme de déminéralisation des cours d'écoles de la Ville : désimperméabilisation des cours d'écoles, Végétalisation <i>(Voir détail dans l'annexe 3)</i>	Ville	×		11 400 000	1 750 000	1 400 000	5 000 000	1 300 000	5 000 000	1 222 910	Nombre de groupe scolaires, surfaces désimperméabilisées	L16	3 922 910		
		Travaux de gestion intégrée des eaux pluviales dans les équipements publics de la Ville <i>(Voir détail dans l'annexe 3)</i>	Ville	×		77 076 000	70 576 000	553 440	1 500 000	149 400	5 000 000	812 764	Nombre d'équipements publics, surfaces désimperméabilisées	L16	1 515 604		
		Strasbourg ça pousse - déminéralisation des espaces publics : déminéralisation et végétalisation des trottoirs et pieds de façades	EMS Ville	×		170 000	50 000	10 000	50 000	10 000	70 000	14 110	Nombre d'opération, surfaces désimperméabilisées	L16	34 110		
		Travaux de gestion intégrée des eaux pluviales dans les communes	Communes	×		4 000 000	2 000 000	250 000	1 000 000	250 000	1 000 000	235 175	Nombre d'opération, surfaces désimperméabilisées	L16	735 175		
		Programme Observatoire de la Nappe (ONAP) - Etude perchlorates et cimetières	EMS			150 000	50 000	35 000	100 000	66 000	-	-	Etudes réalisées	L31	101 000		
		Restaurer le bon état ou le potentiel écologique des milieux aquatiques et préserver la biodiversité		Etudes préalables aux travaux sur les cours d'eau et les milieux aquatiques - Ensembles étudiés : Landgraben et ses affluents / Bassin de l'Ehn - Andlau - Scheer / Rhin Tortu et ses affluents / Souffel et ses affluents / Ostwaldergraben et ses affluents / Fossé des Remparts et Mulbach Koenigshoffen	EMS	×		705 000	345 000	241 500	205 000	143 500	155 000	78 500	Etudes réalisées	L24 ****	463 500
				Travaux de restauration des cours d'eau, milieux aquatiques et opérations de prévention des inondations : - Renaturation 8,7 km : Ehn, Neugraben, Gruft, Schwarzwasser, Kolbsenbach, Souffel, Ostwaldergraben, Fossé des remparts. - 3 Zones d'expansion des crues : Vendenheim, Berstett, Lampertheim. - Continuité écologique restaurée : 6 ouvrages (Fegersheim, Muhlgiesen, Ganzau, Meinau, Muhlbach de Koenigshoffen). <i>(Voir détail dans l'annexe 3)</i>	EMS	×		3 400 000	1 170 000	511 000	655 000	359 000	1 575 000	945 000	Linéaires restaurés, nombre de zone de ralentissement créées, nombre d'ouvrage avec continuité écologique restaurée	L24 ****	1 815 000
Plan Rhin Vivant - Réserves nationales : études préalables aux travaux de restauration des fonctionnalités des milieux alluviaux Rhénans <i>(Voir détail dans l'annexe 3)</i>	Ville			×		209 250	53 500	28 850	99 500	56 950	56 250	28 125	Etudes réalisées	L24 ****	113 925		
Plan Rhin Vivant - Réserves nationales : travaux de restauration des fonctionnalités des milieux alluviaux Rhénans <i>(Voir détail dans l'annexe 3)</i>	Ville			×		1 062 250	327 500	158 750	450 000	219 500	284 750	172 875	Travaux engagés	L24 ****	551 125		
Schéma directeur d'assainissement : études de mise à niveau du Schéma directeur par bassin versant <i>(Voir détail dans l'annexe 3)</i>	EMS			×	×	1 138 000	828 000	571 900	210 000	150 000	100 000	70 000	Etudes réalisées	L12	791 900		
Mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement : travaux sur collecteurs pour compléter les travaux de réduction des impacts par temps de pluie (bassins de pollution, ouvrages de traitement) <i>(Voir détail dans l'annexe 3)</i>	EMS			×	×	3 052 500	2 282 500	370 000	770 000	308 000	-	-	Ouvrages réalisés	L12	678 000		
Mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement pluvial : construction de bassins de pollution et traitement des rejets (11 bassins, 25 950 m3 de stockage, ouvrages de traitement des rejets). Actions inscrites au PAOT 67 <i>(Voir détail dans l'annexe 3)</i>	EMS			×	×	40 037 970	12 769 700	3 500 300	6 700 000	1 654 284	20 568 270	4 845 416	Ouvrages réalisés	L16	10 000 000		
Acquisition de nouveaux équipements pour poursuivre la politique Zéro pesticide en Zone Non Agricole : - broyeur lent - désherbeurs à eau chaude	EMS					350 000	350 000	175 000	-	-	-	-	Investissements réalisés	L23	175 000		
Améliorer la résilience du territoire face aux changements climatiques	Travaux d'hydraulique douce pour prévenir des coulées de boues : aménagements de haies, fascines et bandes enherbées sur les bassins à risques des 14 communes de l'Ouest de l'Eurométropole soumises au risque de coulées d'eaux boueuses.			EMS	×		255 000	97 500	78 000	92 500	74 000	65 000	52 000	Linéaires de haies et fascines, surfaces bandes enherbées	L24 ****	204 000	

ANNEXE 2 (page 3/3) : TABLEAU DE PROGRAMMATION DES PROJETS DU CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU et CLIMAT » VILLE DE STRASBOURG ET EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Axe	Objectif	Nom de l'action	Maître d'ouvrage	Changement Climatique **	Gestion patrimoniale **	Montant total de l'action en € HT	Programmation prévisionnelle de la dépense						Indicateurs de réalisation **	Domaine AERM	Aides prévisionnelles AERM* en €
							Année 2021		Année 2022		Année 2023				
							montant demande d'aide	montant aide prévisionnelle *	montant demande d'aide	montant aide prévisionnelle *	montant demande d'aide	montant aide prévisionnelle *			
4. Garantir un accès aux espaces de nature et d'eau comme vecteur social entre les habitants de tous les quartiers et de toutes les communes	Décliner et mettre en place des espaces mutualisés de vie et de partage en réintroduisant la gestion de l'eau au sein des projets de réaménagement des quartiers (projets NPNRU – Espex23)	CONCOURS QPV 2020 / mission AMO 2021 : Mission d'assistance, accompagnement, aide à l'évolution des pratiques	EMS	×		200 000	200 000	160 000	-	-	-	-	Etude réalisée	L16	160 000
		ESPEX - Travaux de gestion intégrée des eaux pluviales dans les espaces publics : - Travaux dans les secteurs des rues SINGRIST et WESTOFFEN	EMS	×		5 300 000	2 600 000	48 000	2 700 000	270 000	-	-	Nombre d'opération, surfaces désimperméabilisées	L16	318 000
		NPNRU Travaux de gestion intégrée des eaux pluviales dans les quartiers - Espaces Publics - Déméralisation et végétalisation dans le cadre des opérations de voiries et espaces publics	EMS	×		64 800 000	4 050 000	100 000	20 250 000	500 000	40 500 000	564 420	Nombre d'opération, surfaces désimperméabilisées	L16	1 164 420
		NPNRU - Travaux de gestion intégrée des eaux pluviales dans les équipements publics de la Ville - Déraccordement des eaux pluviales des équipements publics par mise en œuvre d'une gestion des eaux pluviales intégrée aux aménagements (voiries, bâtis, espaces verts)	Ville	×		5 750 000	3 750 000	37 000	1 000 000	104 000	1 000 000	94 070	Nombre d'équipements publics, surfaces désimperméabilisées	L16	235 070
		QPV/NPNRU Travaux gestion intégrée eaux pluviales équipements publics des communes - Déraccordement des eaux pluviales des équipements publics par mise en œuvre d'une gestion des eaux pluviales intégrée aux aménagements (voiries, bâtis, espaces verts).	Communes	×		4 000 000	2 000 000	100 000	1 000 000	100 000	1 000 000	94 070	Nombre d'équipements publics, surfaces désimperméabilisées	L16	294 070
5. Éliminer le gaspillage de l'eau – préserver l'eau comme bien commun de l'humanité	Favoriser la réutilisation	Réutilisation des eaux usées - Etudes préalables aux travaux	EMS	×		100 000	-	-	-	100 000	70 000	Etudes réalisées	L11	70 000	
6 - Eau et Santé-Sécuriser l'alimentation en eau potable en diversifiant les points de prélèvement assurer une desserte en eau	Fiabiliser le système de production et distribution en eau potable	Travaux réseaux d'eau potable - Projet cour d'Angleterre L'opération permet une sécurisation qualitative de la partie Nord de l'Unité de Distribution de Strasbourg (450 000 hab.). En effet le captage d'Oberhausgergen est soumis à un risque fort de pollution par le tri et tétra chloroéthylène (pollutions liées à des activités économiques passées). Ce captage représente près de 20 % de la production totale de l'UDI Strasbourg. Cette sécurisation sera réalisée en connectant le captage existant de la cour d'Angleterre (non raccordé aujourd'hui) au réseau par une conduite d'adduction.	EMS	×	×	3 950 000	100 000	70 000	-	-	2 950 000	885 000	Travaux engagés	L25	955 000
		Équipement sectorisation réseaux et suivi qualité. Installation d'appareils de mesure en continu (débitmètre, pression, qualité) pour détecter et intervenir rapidement (lutte contre les fuites, incident/contamination).	EMS	×	×	1 000 000	1 000 000	500 000	-	-	-	-	Travaux engagés	L25	500 000
		Mise en place d'un PGSSE	EMS	×	×	40 000	20 000	10 000	10 000	5 000	10 000	5 000	Etude réalisée	L25	20 000
7. Réduire les impacts du territoire sur les milieux aquatiques	Agir avec les usagers du territoire pour réduire les pollutions	Suites LUMIEAU - Etudes pour une déclinaison opérationnelle des actions de réduction à la source des pollutions diffuses.	EMS			575 000	167 000	116 900	204 000	142 800	204 000	142 800	Opération engagée	L13	402 500
		Action de réduction des rejets de micro plastiques	EMS			140 000	-	-	45 000	31 500	95 000	66 500	Investissements réalisés	L13	98 000
		Evaluer les possibilités de traitement des micro polluants	EMS			345 000	-	-	85 000	59 000	260 000	182 000	Etude finalisée	L13	241 000
8. Animation	Porter et développer les thématiques prioritaires du CTEC	Missions animation thématiques prioritaires Contrat - EMS - 7 ETP - Mission 1 - 1,5 ETP - Gestion intégrée des eaux pluviales - Taux de subvention référence agence de l'eau : 50 % - Mission 2 - 1 ETP - GEMA et Hydraulique Douce - Taux de subvention référence agence de l'eau : 50 % - Mission 3 - 1,75 ETP - Préservation durable de la ressource en eau et développement d'une agriculture durable - Taux de subvention référence agence de l'eau : 50 % - Mission 4 - 1,75 ETP - Adaptation de la ville au changement climatique grâce à la nature - Taux de subvention référence agence de l'eau : 50 % - Mission 5 - 1 ETP - Opération collective : lutte contre la pollution toxique issue des entreprises artisanales de l'Eurométropole de Strasbourg - Taux de subvention référence agence de l'eau : 80 %	EMS	×		1 121 184	373 728	237 000	373 728	237 000	373 728	237 000	Bilans annuels de mission produits	L13/16/23/24	711 000
		Missions animation plan Rhin Vivant - Ville - 2 ETP - 1 ETP restauration des fonctionnalités alluviales - Taux de subvention référence agence de l'eau : 80 % - 1 ETP ancrage territorial - Taux de subvention référence agence de l'eau : 50 %	Ville	×		330 000	110 000	92 000	110 000	92 000	110 000	92 000	Bilans annuels de mission produits	L24	276 000
TOTAL (€)						285 651 654	122 281 928	10 873 840	59 891 228	8 114 934	102 928 498	13 183 176			32 171 950

* Aides prévisionnelles de l'Agence de l'eau : le montant des aides définitives sera déterminé après dépôt d'une demande d'aide complète du maître d'ouvrage par projet et instruction du projet par les services de l'Agence de l'eau, qui fixeront dans le cadre d'une convention bipartite : l'assiette, le taux et la modalité de l'aide définitive.

** Cocher la case si le projet contribue à s'adapter ou à atténuer les effets du changement climatique (action du PACC) ou s'il contribue à favoriser une meilleure gestion patrimoniale

*** Les indicateurs proposés doivent être facilement mesurables puisque leur suivi est annuel jusqu'à la réalisation complète du projet fonctionnels.

**** Les travaux inscrits pour l'agence sur la ligne 24 (milieux naturels), et susceptibles de bénéficier d'aides allant jusqu'à 80% de subvention, sont ceux visant à apporter une forte plus-value en termes de biodiversité et à recréer des milieux naturels fonctionnels.



**ANNEXE 3 : FICHE DE DETAIL DES PRINCIPALES ACTIONS
DE L'AXE 3**

ANNEXE 3 – DETAIL DES PRINCIPALES ACTIONS DE L'AXE 3 « Faire de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole un territoire exemplaire de l'aménagement durable résilient adapté aux changements climatiques et favorable à la biodiversité et la préservation de la ressource »

A/ OBJECTIF : Favoriser la création d'îlots de fraîcheur, limiter l'artificialisation, favoriser l'infiltration des eaux pluviales et la déminéralisation des surfaces comme outil d'atténuation des changements climatiques.

Travaux de gestion intégrée des eaux pluviales dans les équipements publics de l'EMS : dé raccordement des eaux pluviales des équipements publics par mise en œuvre d'une gestion des eaux pluviales intégrée aux aménagements (voiries, bâtis, espaces verts)

- 2021 : restructuration du Centre Administratif, surface 1 300 m² ;
- 2023 : projets de travaux pouvant générer une surface dé raccordée de 12 000 m² ;

Travaux de gestion intégrée des eaux pluviales dans les travaux de voiries et d'espaces publics : déminéralisation et végétalisation dans le cadre des opérations de voiries et espaces publics

- Projets d'aménagement de voiries et espaces publics qui participent à la déconnexion des réseaux des eaux pluviales des surfaces contributives :
 - 2021 : 21 projets d'aménagement pour une surface totale dé raccordée du système d'assainissement de 23 000 m² ;
 - 2022 : Enveloppe de projets avec surface dé raccordée de 37 000 m² ;
 - 2023 : Enveloppe de projets avec surface dé raccordée de 47 000 m² ;

Programme de déminéralisation des cours d'écoles de la Ville : désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles :

- 2021 : 7 projets identifiés pour 2021, surface totale 31 400 m² :
 - 5 écoles : Catherine, Albert le Grand, Musau, Schoepflin et Académie ;
 - 2 établissements de petite enfance ;
- 2022 et 2023 : 20 projets annuels correspondant à une surface totale annuelle de 90 000 m².

Travaux de gestion intégrée des eaux pluviales dans les équipements publics de la Ville - Dé raccordement des eaux pluviales des équipements publics par mise en œuvre d'une gestion des eaux pluviales intégrée aux aménagements (voiries, bâtis, espaces verts)

- 2021 : groupes scolaires Meinau, Mentelin, Doré, Gymnase Albert Legrand, Bains municipaux. Surface totale de 23 000 m² ;
- 2022 : groupe scolaire Wurtz, surface totale de 8 300 m² ;
- 2023 : projets de travaux pouvant générer une surface dé raccordée de 48 000 m².

B/ OBJECTIF : Restaurer le bon état ou le potentiel écologique des milieux aquatiques et préserver la biodiversité**Etudes préalables aux travaux sur les cours d'eau et les milieux aquatiques**

Ensembles étudiés :

- 2021 : Bassin de l'Ehn - Andlau - Scheer, Bassin du Rhin Tortu et ses affluents, Bassin de la Souffel et ses affluents ;
- 2022 : Bassin du Landgraben et ses affluents, Bassin de L'Ostwaldergraben et ses affluents, Bassin du Fossé des remparts et Mulbach de Koenigshoffen ;
- 2021, 2022, 2023 : Suivi biologique et physicochimique des cours d'eau en accompagnement des diagnostics et suivis post travaux.

Travaux de restauration des cours d'eau, milieux aquatiques et opérations de prévention des inondations

- Renaturation (8,7 km renaturés/restaurés) :
 - 2021 : restauration du Gruft à Lipsheim (1100 ml), Restauration de l'ancien bras du Schwarzwasser à Eschau (1100 ml), Restauration de l'Ostwaldergraben à Geispolsheim-Gare (450 ml) ;
 - 2022 : restauration et reconnexion de l'ancien lit de l'Ehn à Blaesheim (220 ml), reconnexion de l'ancien lit du Neugraben à Geispolsheim (800 ml), renaturation et déminéralisation des berges du Fossé des remparts à Strasbourg (385 ml) ;
 - 2023 : restauration et reconnexion de l'ancien lit de l'Ehn en forêt de Geispolsheim (850 ml).
- Zones d'expansion des crues (3 ouvrages)
 - 2021 : création d'une zone d'expansion des crues à Vendenheim ;
 - 2022 : création d'une zone d'expansion des crues en amont de Mundolsheim à Lampertheim ;
 - 2023 : création d'une zone d'expansion des crues en Amont de la confluence du Leisbach et du Kolbsenbach à Lampertheim.
- Continuité écologique restaurée (6 ouvrages)
 - 2021 : Etudes : Moulin de Fegersheim / Travaux : Ouvrages sur le Muhlbach de Koenigshoffen ;
 - 2022 : Etudes : Moulin du Muhlgiesen / Travaux : Moulin de Fegersheim ;
 - 2023 : Etudes : Moulin de la Ganzau / Travaux : Moulin du Muhlgiesen.

Plan Rhin Vivant - Réserves nationales : études préalables aux travaux de restauration des fonctionnalités des milieux alluviaux Rhénans

- Etudes pour restaurer l'ensemble des reliques de milieux alluviaux sur le territoire pour permettre d'engager un programme de travaux ambitieux à compter de 2025 :
 - Etudes de faisabilité pour la restauration de la fonctionnalité alluviale des forêts de la Robertsau/La Wantzenau et de Neuhof-Ilk kirch ;
 - Montage de projets "LIFE" (ou autre instrument) suite au choix de scénarios d'aménagement pour les sites Robertsau / La Wantzenau et Neuhof / Ilk kirch ;
 - Recrutement d'un Maître d'Œuvre, études d'avant-projet et réalisation des dossiers réglementaires pour le site Robertsau / La Wantzenau.
- Évaluer l'efficacité écologiques des actions de restauration :
 - Définition des indicateurs et métriques, des protocoles de suivis et évaluation des moyens nécessaires ;
 - Suivi des paramètres physiques : hydrologie des sites, évolutions latérales et verticales du réseau hydrographique, phénomènes d'érosion/dépôt, zones inondées, niveaux piézométriques, transport sédimentaire ;
 - Suivi des paramètres biologiques : végétation aquatique/rivulaire, espèces en voie de recolonisation, cortèges faunistiques alluviaux, espèces forestières ;
 - Suivi des espèces patrimoniales : population de Triton crêté et de ses habitats, de Vertigo moulinsianna/angustior, de Loche de rivière ;
 - Synthèse des impacts et efficacité des actions de restauration, élaboration de recommandations.

Plan Rhin Vivant - Réserves nationales : travaux de restauration des fonctionnalités des milieux alluviaux Rhénans

- Renforcer la fonctionnalité alluviale de l'île du Rohrschollen :
 - Mise en œuvre des épisodes de crues écologiques ;
 - Maintenance des ouvrages hydrauliques ;
 - Réfection, amélioration et optimisation des ouvrages.
- Restaurer et gérer la biodiversité de la mosaïque des habitats rhénans
 - Mise en œuvre l'écopaturation sur l'île du Rohrschollen et Renseigner le retour d'expérience pour le développement de ce mode de gestion ;
 - Mise en place une gestion conservatoire des milieux ouverts et milieux aquatiques connectés ;
 - Définition et mise en œuvre du programme de gestion des milieux aquatiques d'eau lenticques (mares, bras morts...) ;
 - Restauration de la zone humide du Schulzenfeld au Neuhof.

Schéma directeur d'assainissement : études de mise à niveau du Schéma directeur par bassin versant.

- 2021 - études des bassins versants : Schiltigheim, Bischeim, Illkirch, communes de l'ancienne Communauté de Communes des Châteaux, Strasbourg Sud ;
- 2022 - études des bassins versants : Holtzheim, Strasbourg Centre ;
- 2023 - études des bassins versants : Quartiers Nords.

Mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement révisé : travaux sur collecteurs pour compléter les travaux de réduction des impacts par temps de pluie :

- 2021 : travaux optimisation collecteurs à Mundolsheim et Fegersheim ;
- 2022 : travaux optimisation collecteurs à Eckbolsheim.

Mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial : construction de bassins de pollution et traitement des rejets (11 bassins, 25 950 m3 de stockage, ouvrages de traitement des rejets) / actions inscrites au PAOT 67 :

- 2021 / décanteurs : Fegersheim, Geispolsheim gare, Eschau ;
- 2021 / bassins de pollution : Geispolsheim gare (2000 m3), Wolfisheim (2300 m3), Lipsheim (850 m3), Ostwald (2300 m3) ;
- 2022 / bassins de pollution : Geispolsheim village (1500 m3), Oberschaeffolsheim (1200 m3), Lingolsheim (1 800 m3) ;
- 2023 / bassins de pollution : Souffelweyersheim (4000 m3), Mundolsheim (5 500 m3), Lampertheim (1500 m3), Reichstett (3000 m3).

